



FEVRIER 2007

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOCIAL DES QUARTIERS PRIORITAIRES



Sommaire,

- PREAMBULE -	3
I. Les apports du précédent contrat de ville.....	4
II. Les objectifs généraux de CUCS.....	5
III. La géographie prioritaire retenue	6
- LES EVOLUTIONS MARQUANTES DE LA COMMUNE D'APT -	8
I. La population.....	9
II. Des ménages à faibles revenus.....	10
III. Un taux important de jeunes sans formation	10
IV. Le secteur économique.....	11
V. Une forte concentration du parc social sur la commune.....	13
VI. L'évolution du marché de l'habitat.....	13
VII. Une délinquance majoritairement de voie publique	15
- DIAGNOSTIC, OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS -	16
- CENTRE VILLE INTRA MUROS -	17
I. La situation du Quartier.....	17
II. L'habitat.....	17
III. Les constats démographiques et socio-économiques	18
- CENTRE VILLE FAUBOURGS -	23
I. La situation du quartier.....	23
II. L'habitat.....	24
III. Le constat démographique et social.....	24
- QUARTIERS HABITAT SOCIAL -	27
I. La situation du Quartier.....	27
II. Le Constat démographique et social.....	28
QUARTIER ST. MICHEL.....	45
NIVEAU PRIORITAIRE : 3	45
I. La situation du quartier.....	45
II. Le Constat démographique et social.....	46
III. Le projet sur le quartier de St. Michel.....	49
- METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CONTRAT -	52
I. La conduite opérationnelle.....	53
II. L'évaluation du contrat.....	54
III. Engagement des partenaires.....	54
IV. Durée du Contrat	58
SIGNATAIRES.....	59

COORDONNEES :
Service aménagement urbain
Hôtel de ville, Place G. PERI
☎ : 04.90.04.37.56

✉ : **denis.lapeyre@apt.fr**

- Préambule -

La circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS instaure un nouveau cadre de contractualisation pour la politique de la ville.

I. Les apports du précédent contrat de ville

La précédente convention avait de nombreux objectifs pour chacun des cinq thèmes :

1. Education,
2. Emploi,
3. Amélioration de cadre de vie,
4. Accès à la citoyenneté,
5. Prévention de la délinquance.

L'évaluation intermédiaire ainsi que l'évaluation finale font apparaître un certain nombre de points forts et de points faibles.

I.1. Les points forts

Ils concernent :

- Une excellente mobilisation des acteurs associatifs et le développement de la vie associative avec le souci constant de répondre aux besoins des habitants,
- L'apport du groupe d'action publique qui a permis de développer une culture de projet pour la construction d'une politique publique,
- La reconnaissance des compétences des acteurs locaux,
- La mise en œuvre d'actions à l'échelle du territoire,
- La première étape de la participation des habitants qui s'appuie sur les associations.

Les associations sont, en effet, très attentives aux attentes et aux besoins de leur public et sont en mesure de les analyser et d'y apporter des réponses appropriées.

Ainsi, la convention d'objectifs a permis de :

1. Soutenir les associations de la commune,
2. Développer des actions novatrices,
3. Mettre en évidence le bien fondé d'actions multi partenariales sur l'ensemble des quartiers.

I.2. Les points faibles

Ils touchent :

- Le manque de porteurs de projets. Dans le domaine du développement économique, les acteurs répondent insuffisamment à la problématique de l'emploi,
- Le public en grande difficulté n'est que très peu pris en compte dans le droit commun, les actions spécifiques doivent donc être maintenues,
- Une articulation difficile entre les financements de droit commun et les crédits spécifiques,
- L'absence de projet global sur le quartier St. Michel.

La municipalité souhaite donc que la dynamique mise en œuvre avec l'appui des associations perdure au-delà de 2006 à travers un projet de territoire dont le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sera l'un des outils.

II. Les objectifs généraux de CUCS

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des quartiers prioritaires. Il est signé pour trois ans, et reconductible après évaluation.

Ce contrat comporte :

- Une analyse précise de la situation des quartiers concernés,
- Un programme d'actions par thèmes,
- Les modalités de la mise en œuvre et d'évaluation.

La commune d'APT a retenu cinq thématiques prioritaires. Les deux premières ayant une vocation transversale, les autres sont territorialisées.

Les thématiques transversales sont :

- Le développement économique,
- Citoyenneté et lutte contre la discrimination et l'égalité des chances.

Les personnes immigrées et issues de l'immigration, fortement présentes sur les territoires prioritaires de la cohésion sociale sont souvent fragilisées socialement et économiquement. Elles sont plus particulièrement confrontées aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

L'intégration et la lutte contre les discriminations sont définies par la circulaire du 24 mai 2006 comme un des axes transversaux à décliner dans chacun des 5 champs thématiques.

Le CUCS permettra de définir des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques, accès à la citoyenneté, etc....) à mettre en œuvre de façon transversale dans chacun des programmes. Il soutiendra les projets visant à l'amélioration de la connaissance du phénomène discriminatoire, à l'information et à la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des partenaires économiques et sociaux.

Un accent particulier sera mis sur la qualification collective des acteurs locaux.

Les thématiques territorialisées sont :

- L'habitat et le cadre de vie,
- L'éducation,
- La prévention de la délinquance (traitée dans le cadre du CLSPD).

III. La géographie prioritaire retenue

III.1. Les quartiers prioritaires retenus lors de la précédente contractualisation

Ils étaient au nombre de 3 : le Centre Ville Intra Muros et le Centre Ville faubourgs et les quartiers d'habitat social (St. Joseph, St. Antoine, La Marguerite, Le Paou) et St. Michel.

III.2. Les quartiers prioritaires proposés par la commune

Rappel de la géographie prioritaire telle que définie par l'Etat :

Niveau 1 : Les quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles est absolument indispensable.

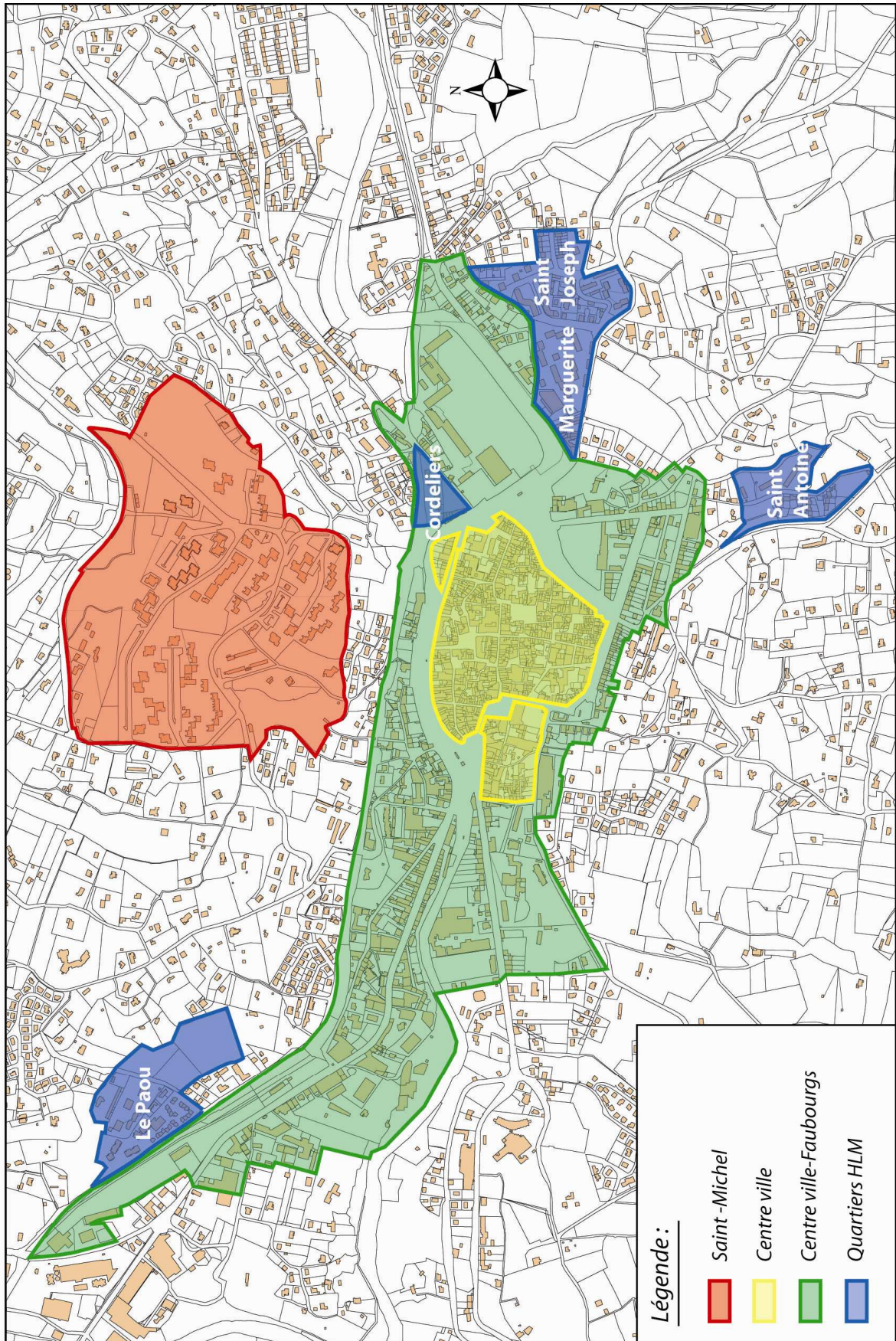
Niveau 2 : Les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres mais pour lesquels la mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est néanmoins nécessaire.

Niveau 3 : Les quartiers où les actions relèvent d'avantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun.

Le quartier « Centre Ouest » qui englobe le centre ville, les Faubourgs, St. Joseph, St. Antoine, La Marguerite et le Paou a été classé prioritaire de niveau 2 par la DIV.

Cela étant, les problématiques rencontrées sur le quartier St. Michel nécessitent la mise en place d'une politique globale. C'est pourquoi, il est aussi pris en compte dans le cadre du CUCS. Il fait l'objet d'une programmation spécifique pour les 3 thèmes verticaux.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES d'APT



- Les évolutions
marquantes de la
commune d'Apt -

I. La population

Depuis plus de trente ans, la population d'Apt s'est stabilisée autour de 11 600 habitants alors que la population des communes rurales du bassin d'Habitat connaît un taux de croissance compris entre 1.5 et 5 %.

De plus, la croissance des communes voisines se fait au bénéfice des accédants à la propriété alors que la proportion de logements sociaux sur Apt est largement supérieure à celle que l'on a sur les autres communes rurales.

Cette stabilité de population n'est pas exclusive de mutations qui peuvent être caractérisées par :

- Un renouvellement important de la population après le départ des militaires du 1^{er} GMS du plateau d'Albion (1 291 hab.) qui étaient en grande partie logés sur le quartier St. Michel. En effet, l'analyse d'indicateurs nous permet de considérer que la commune a retrouvé, dans un délai de 5 ans après le départ des militaires un niveau de population équivalent à celui qu'elle avait avant leur départ. Cet apport est en partie lié (pour 1/3 environ) à l'installation d'un régiment de génie de la légion étrangère.
- Le vieillissement de la population se poursuit depuis 1982. A cette date, les plus de 60 ans représentaient 18.02 % de l'ensemble de la population, 21.6 % en 1990 et 26 % en 1999. Cette augmentation très sensible des personnes âgées démontre l'attrait de la commune pour les retraités. Ces nouveaux résidents sont issus des catégories sociales plutôt aisées. Cela étant, cette catégorie de population nécessite souvent la mise en place de nouveaux services qu'il sera nécessaire de prévoir à court et moyen terme. Ce vieillissement est aussi constaté quand l'on examine les tranches d'âges supérieures à 50 ans de la population active,
- Une diminution des jeunes dont la population des - 20 ans est passée de 28.46 % en 1982 à 24.3 % en 1999,
- Une population active qui se maintient depuis plus de 25 ans à hauteur de 41 % de la population totale alors que le nombre d'actif ayant un emploi sur la commune a tendance à augmenter de 3 à 5 %.

Une forte proportion de bénéficiaires des minima sociaux.

- En 2002, on recense 1869 allocataires dont 218 familles monoparentales.
- Part de la population couverte à bas revenu : 243 personnes
- Nombre d'allocataires bénéficiant du RMI : 254 personnes

- Nombre de bénéficiaires de l'A.P.I. : 44 personnes
- Nombre de bénéficiaires de l'A.A.H. : 132 personnes

Sur une période de 25 ans, l'évolution de la population communale peut être caractérisée par :

- Une stabilité du nombre total d'habitants,
- Un vieillissement du en grande partie à l'arrivée des retraités,
- Une stabilité de la population active avec une part de plus en plus importante d'emplois sur la commune, ce qui signifie que la commune n'attire plus d'actifs travaillant sur les communes périphériques.

Dans la mesure où le tissu économique est relativement fragile, le maintien et le développement des emplois sur Apt deviennent un enjeu majeur si l'on veut maintenir un équilibre dans la structure de la population et permettre ainsi un renouvellement des générations qui, à terme, est le seul garant d'un maintien de la population voire même de son augmentation

II. Des ménages à faibles revenus

Le revenu moyen par foyer fiscal (Source DGI 2004) des Aptésiens est inférieur à celui constaté sur toutes les communes du bassin d'habitat. Cet écart va jusqu'à 21.16 % entre Apt et St. Saturnin les Apt. Il en va de même si l'on compare Apt au Département ou à la Région. Ces disparités sont encore plus fortes si l'on distingue les revenus moyens des traitements et salaires. A contrario, le revenu moyen des pensions et des retraites est proche de celui constaté sur le département (-2.08 %).

Le pourcentage des foyers fiscaux ayant des revenus inférieurs à 12 000 €/an est de 62.3 % sur Apt contre 58.05 % sur le Département et 54.06 % sur la Région.

Malgré un apport récent de population âgée avec des revenus confortables, les ménages aptésiens restent globalement plus pauvres que sur les autres communes du bassin d'habitat.

III. Un taux important de jeunes sans formation

76.5 % de la population de jeunes de 15 ans et plus (hors élèves et étudiants) n'a pas de diplôme ou un diplôme inférieur au BAC.

Les évaluations en CE 2 font ressortir un retard dans l'apprentissage de la lecture. Les familles appartenant aux catégories socioprofessionnelles très défavorisées et défavorisées sont issues pour la plupart des quartiers du centre ville inclus dans la Zone d'Education Prioritaire. (Source IDEN)

On constate de plus en plus de demande de formation émanant de publics illettrés ou analphabètes.

IV. Le secteur économique

IV.1. Un tissu économique de plus en plus fragile

IV.1.1. Le Tourisme: un potentiel à développer

Les opérations de valorisation du patrimoine, de promotion environnementale et d'aménagements touristiques menées par le Parc Naturel Régional du Luberon ont fidélisé une clientèle touristique et attiré certains investisseurs et entrepreneurs. Les actions engagées concernent l'aménagement de points forts liés à la découverte du patrimoine naturel et culturel protégé. La randonnée sous toutes ses formes a été fortement encouragée et apparaît aujourd'hui comme l'une des activités de découverte des sites les plus pratiquées.

Ce tourisme de moyen et haut de gamme s'est structuré autour d'un hébergement diffus composé de résidences secondaires, de gîtes, d'accueil hôtelier de qualité et de petits campings. Cet hébergement est réparti sur la totalité du territoire et contribue ainsi à la valorisation économique et patrimoniale des villages.

Il constitue aussi un apport économique non négligeable pour les agriculteurs et contribue souvent au maintien de l'activité agricole. A l'inverse, cette activité reste encore saisonnière, peu pourvoyeuse d'emplois qualifiés et contribue de façon très sensible à l'augmentation du prix du foncier.

IV.1.2. L'industrie agro-alimentaire devra subir des mutations profondes pour s'adapter

Terre agricole réputée pour ces récoltes de cerises, le bassin d'Apt a su valoriser ce produit à travers le monde par sa transformation en fruit confit. Cette production aujourd'hui diversifiée à d'autres fruits, a permis le développement d'un savoir-faire reconnu.

L'entreprise « CIPRIAL-APTUNION » devenue « KERRY-APTUNION » après son rachat par le groupe Irlandais KERRY, premier producteur et exportateur de fruits confits au monde, est la plus importante industrie du bassin. Autour de cette entreprise s'est créé un véritable pôle de transformation du fruit; comme l'entreprise Marliagues qui réalise des pâtes de fruits.

Cela dit, cette industrie (1^{er} employeur de la commune) subit de plein fouet les mutations économiques mondiales. Les récents événements (blocage du prix d'achat des cerises, diminution des volumes) ne nous permettent pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Les caves coopératives vinicoles doivent faire face à la diminution générale de consommation de vins et à la concurrence de nouveaux pays producteurs. Après s'être adaptée à l'évolution des marchés, il y a une vingtaine d'années environ, elles se retrouvent aujourd'hui dans une phase critique qui nécessite des restructurations profondes pour sauvegarder une des deux bases de la production agricole du Pays d'Apt.

On peut noter la présence d'une quarantaine de caves privées. Leur production représente 10 % du total.

Les céréales sont collectées sur la zone par les coopératives mais ne subissent aucune transformation locale. Les produits maraîchers sont commercialisés par la Coopérative « Vitifruits » (raisin de table, fruits et légumes).

IV.1.3. L'Industrie du silicone

Étroitement corrélé aux besoins médicaux, ce secteur d'activité dont la spécialisation est actuellement très recherchée, est en plein essor.

Implantée au coeur d'un environnement de haute technologie, les entreprises Eurosilicone et Progress bénéficient d'une image renommée.

Malgré une très forte croissance, le maintien sur Apt de l'entreprise Eurosilicone n'est pas acquis.

IV.1.4. L'ocre

C'est une activité aujourd'hui quasiment disparue, après avoir été l'un des fleurons économiques du début du vingtième siècle. Seule une entreprise existe encore sur la commune de Gargas.

IV.1.5. Les industries traditionnelles

Elles se sont essentiellement développées autour du bâtiment et de la métallurgie. Certaines d'entre elles comme l'entreprise Blachère, ont su développer un savoir faire et une technologie qui les place au tout premier rang dans leur secteur d'activité.

IV.2. Une crise de l'emploi omniprésente

En 2004, la commune compte 474 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie I.

La commune est cependant à 5 problématiques :

- Une diminution de l'emploi saisonnier qui est de plus en plus marquée,
- Un nombre d'embauche par les entreprises inférieur à celui prévu,
- Des difficultés de déplacement pour les demandeurs d'emploi qui s'expliquent par le manque de transport en commun mais aussi par le

manque de mobilité des aptésiens qui sont profondément attachés à leurs territoire,

- Une inadéquation entre l'offre et la demande,
- Le manque de place d'accueil important dans les crèches et les haltes garderies (45 enfants sont sur listes d'attente),
- Un pourcentage important de jeunes non diplômés. Seul 20,8 % d'entre eux, sont titulaires du bac et plus.

V. Une forte concentration du parc social sur la commune

Apt a concentré jusqu'à une période très récente, la totalité du logement locatif social du bassin d'habitat répondant ainsi aux besoins en logements locatifs des communes qui sont sous son aire d'influence directe.

Depuis 8 à 10 ans, plusieurs communes ont décidé de réaliser des logements locatifs sociaux souvent en petites unités.

Ce parc appartient en grande majorité aux trois organismes HLM qui interviennent sur le département à l'exception de la cité Saint Michel qui appartient à la Société Nationale Immobilière et comptait 600 logements dont 100 loués à des civils, 150 réservés à des militaires et 350 vendus à des privés.

Il faut rajouter à ce parc public, environ 50 logements privés qui sont encore conventionnés dans le cadre des OPAH et PST sur Apt centre ville.

La commune d'Apt compte 696 logements sociaux appartenant à des organismes HLM (loyers conventionnés). Dans un délai d'un an, 36 logements supplémentaires seront livrés au Paou et des programmes portant sur la réhabilitation ou la construction d'environ 45 logements sont à l'étude sur le centre ville et Saint Antoine.

Enfin, phénomène récent, certains organismes HLM ont mis à la vente une partie de leur patrimoine, soit pour éviter d'avoir à engager des travaux de réhabilitation lourds, c'est le cas de la cité Maurice Julien à APT, soit pour anticiper sur un taux de vacance élevé après le départ des militaires, c'est le cas de la SNI.

VI. L'évolution du marché de l'habitat

L'analyse d'indicateurs comme les demandes de logement, les permis de construire, les déclarations d'intention d'aliéner, les annonces d'agences immobilières et des journaux ainsi que d'une manière générale des contacts avec les professionnels de l'immobilier démontrent qu'entre les années 1995/2000 et les années 2000/2005, il y a eu une évolution très nette de tous

les marchés du logement, elle a pour conséquence une déstructuration du marché dans son ensemble voire un blocage ou une disparition de certains produits.

Cette évolution peut être caractérisée par :

- Une augmentation très nette de tous les marchés en volume. A titre d'exemple, le nombre moyen de permis de construire déposés par an est passé de 61 sur la période 1994/1999 à 86 sur la période 2000/2003. Le nombre de DIA est passé de 98 en 1998, à 94 en 2000 à 185 en 2005 et à 205 en 2006.
- Une augmentation des prix largement supérieure aux augmentations constatées au niveau national et régional : une analyse des DIA de 1998-2000 et 2005 fait ressortir une augmentation de :
 - ↗ 170 % du prix au m² des terrains à bâtir (de 23 à 62 €/m²).
 - ↗ 88 % du prix moyen des villas (de 117 500 € à 221 025€).
 - ↗ 267 % du prix au m² des logements en copropriété (393 à 1444 €/m²).
 - ↗ 145% du prix du m² au sol des maisons en centre ancien (393 à 962 €/m²).
- L'arrivée sur le marché de produits quasiment inexistantes jusqu'en 2000 :
 - ↗ Des logements en collectif neuf,
 - ↗ Des produits investisseurs type de Robien en nombre limité,
 - ↗ Des résidences secondaires dans les opérations immobilières,
 - ↗ Des opérations de grand standing.
- L'intérêt porté à la commune d'Apt par des promoteurs et investisseurs nationaux.
- La mise sur le marché de l'accession de plus de 100 logements locatifs par la SNI à des prix largement en dessous du marché (entre 43 000 et 68 000 €).
- L'étude du lotissement communal de Bosque à des prix inférieurs à ceux du marché privé.
- Une augmentation du prix du foncier pour des constructions neuves détenues pour une large part par de « petits » propriétaires aptésiens, totalement disproportionnée et sans aucun lien avec la réalité économique et sociale du pays d'Apt.

VII. Une délinquance majoritairement de voie publique

La délinquance de voie publique se situe principalement dans le centre ville et dans le quartier St. Michel.

Nous pouvons noter :

- Que les violences entre les personnes sur le territoire de la brigade d'Apt sont en augmentation sur la circonscription de + de 40 % par rapport à 2005.
- Que le taux d'élucidation est de 40 %.

Les mises en causes convoquées devant la juridiction du jugement ont augmenté de 60 % soit 85 en 2006.

- Diagnostic, Objectifs Généraux et Opérationnels -

Les actions territorialisées concernent 2 quartiers prioritaires :

- *Le Centre Ouest dont le périmètre englobe :*

- Le centre ville intra-Muros,
- Les faubourgs du centre ancien,
- Les quartiers d'habitat social,

- *Le quartier Saint-Michel.*

- CENTRE VILLE INTRA MUROS -

Niveau prioritaire : 2

Le quartier Centre ville intra-muros bénéficie d'actions concertées depuis plus de 15 ans.

Plusieurs Programmes Sociaux Thématiques et d'Opérations Programmées de d'Amélioration de l'Habitat ont permis de réhabiliter et de conventionner un peu plus de 130 logements. A ce jour, une cinquantaine de logements doivent toujours être conventionnés.

Au cours de la convention d'objectifs Politique de la Ville, la population du centre ville a été bénéficiaire de nombreuses actions.

I. La situation du Quartier

Cœurs de la cité, le centre ville offre une grande diversité de fonctions et d'usages.

La topographie typique de la ville de fond de vallée rend la traversée de la zone urbaine difficile.

Le centre ville a un bâti dense et l'urbanisation s'est développée le long des voies de communication et sur les coteaux. Les voies de communication, l'ancienne voie ferrée et la rivière créent des ruptures nuisant fortement à l'intégrité de la ville.

Le centre ville dispose d'équipements nécessaires au fonctionnement administratif et à la vie sociale :

- Une crèche,
- 5 Ecoles : 3 maternelles et 2 primaires,
- Un collège,
- La mairie, la sous préfecture, un centre administratif,
- Des équipements sportifs et culturels : bibliothèque, MJC, Centre de loisirs.

II. L'habitat

Le centre ville d'Apt se définit par ses logements anciens. Le nombre de logements a augmenté entre les deux derniers recensements : il est passé de 1155 à 1214.

Mais, paradoxalement, ce phénomène est contrebalancé par une forte vacance. En effet, le dernier recensement affiche un taux avoisinant les 20 %. Ce phénomène est typique du centre ville car c'est le seul quartier qui subit

une augmentation (17%) par rapport au reste de la ville où ce taux demeure stable 11.3 %.

En outre, même si l'inconfort recule de moitié (baisse de 50 % des logements sans baignoire et sans douche) par rapport à 1990, conséquence directe des nombreuses actions menées sur le centre ville depuis 20 ans (OPAH, PST), il n'en reste pas moins que la ville d'Apt, selon le fichier FILOCOM de 2003, est la deuxième ville derrière Carpentras, à présenter la plus forte concentration de « Logements Potentiellement Indignes ». A l'échelle cadastrale, ce constat est encore plus marqué puisque trois sections du centre ancien sont parmi les dix sections les plus touchées du département. Or, le taux d'occupation de ces logements oscille entre 72 et 80 %.

Parallèlement à ces deux phénomènes que sont la vacance et un taux élevé de logements potentiellement indignes, le centre ville, connaît depuis peu, un nouvel essor. En effet, on constate une augmentation du nombre de résidences secondaires dans le centre ville ce qui confirme l'intérêt que portent les touristes à celui-ci. De même, plusieurs opérations privées de réhabilitations ou de constructions neuves réalisées par des opérateurs privés ont vu récemment le jour, démontrant ainsi le fort potentiel de développement que représente le centre ville.

On assiste aussi à une forte augmentation du prix du foncier ces dernières années.

III. Les constats démographiques et socio-économiques

Comparativement à la ville, on constate que ce quartier se trouve en situation de précarité.

Tableau 1 : Démographie et Données socio-économiques.

	Centre Ville Intra muros	Commune d'Apt
<i>Population totale en RGP 99</i>	1923	11160
<i>Population de -25 ans en RGP 99</i>	650	3235
<i>Pourcentage des -25 ans RGP 99</i>	27.4 %	29 %
<i>Population de 60 et + en RGP 99</i>	418	2902
<i>Pourcentage des 60 ans et plus RGP 99</i>	22 %	26 %
<i>Population Etrangère RGP 99</i>	474	993
<i>Pourcentage de population étrangère RGP 99</i>	24.6 %	8.9 %

	Centre Ville Intra muros	Commune d'Apt
<i>Nombre de ménages de 1 personne RGP 99</i>	504	1672
<i>Pourcentage de ménages de 1 personne RGP 99</i>	54.1 %	34.8 %
<i>Population active totale RGP 99</i>	739	4466
<i>Nombre d'actifs ayant un emploi précaire RGP 99</i>	152	589
<i>Formation de la population 15 ans et + RGP 99</i>		
- <i>Aucun diplôme</i>	39.5 %	25.5 %
- <i>Diplômes supérieurs Bac+3 et plus</i>	5.1 %	5.8 %
<i>Nombre de Chômeurs de cat.1 en 2004</i>	148	474
<i>Taux de Chômage en 2004</i>	20 %	10.6 %
<i>Nombre de Chômeurs de -25 ans en 2004</i>	29	92
<i>Taux de Chômage des -25 ans en 2004</i>	19.6 %	19.4%
<i>Nombre de Chômeurs de 50 ans et + en 2004</i>	25	61
<i>Taux de Chômage des 50 ans et + en 2004</i>	17 %	12.9%

III.1. La population

Outre un aspect symbolique fort de concentration d'équipements et de services publics lié au rôle de ville centre, le centre ville représente près de 20 % de la population et compte près de 23.5 % des logements de la ville.

L'évolution de l'âge de la population évolue également dans le sens inverse du reste de la ville. Contrairement à une idée reçue, la part des jeunes augmente et celle des personnes âgées régresse : le centre ville rajeunit tandis que la commune vieillit. En effet, parmi les moins de 20 ans, ce sont les 10-19 ans qui ont augmenté alors que la part des 0-4 ans a légèrement baissé entre 1990 et 1999.

III.2. Les ménages

On constate que les ménages d'une personne représentent plus de la moitié des ménages du centre ville. Si l'on ajoute les ménages de deux personnes, on obtient les trois quarts des ménages du centre ville. Le nombre moyen de personnes par logement est stable de 1990 à 1999 au centre ville : il est de 2.05.

Parallèlement, le taux de rotation des ménages entre 1990 et 1999 est de 35 %. Plus généralement, on observe une évolution des ménages vers un

profil plus social : augmentation des locataires, une population peu ou pas diplômée, proportion importante de population étrangère.

III.3. Les catégories socioprofessionnelles

Les ouvriers, employés et professions intermédiaires représentent 80 % de la population active. Ceci s'explique notamment par la forte représentation du secteur tertiaire, Apt jouant le rôle de « ville centre administratif » dans son environnement.

Le taux de chômage des demandeurs d'emploi de catégorie 1 est particulièrement élevé à Apt (10.6 %, Données 2004), il l'est davantage au centre ville : 20 %. (Données ANPE/INSEE 2004). La population active du centre ville a diminué de 4 % tandis que le nombre de chômeurs est en augmentation.

Les retraités représentent 22 % de la population du centre ville contre 26 % sur la commune.

III.4. Formation, Insertion, Emploi

39.5% de la population de 15 ans et plus du quartier sont sans diplôme en 1999 ce qui constitue un écart important par rapport au niveau de la ville (25.5 %).

Face à cette situation un programme éducatif a été installé sur le quartier (C.L.A.S.). Ce dispositif s'adresse aux enfants et aux adolescents en difficulté scolaires. Il repose sur un partenariat actif avec les associations et l'éducation nationale.

On observe une plus forte précarité professionnelle parmi la population active de ce quartier que celle du reste de la ville puisque 20.6 % des contrats à durée déterminée ou travail en intérim sont réalisés par les habitants résidents dans ce quartier contre 13.2 % au niveau de la commune.

Par ailleurs, les revenus sont relativement faibles. Les salaires au niveau des entreprises étant en général basés sur le SMIC.

III.5. Equipement automobile

Le nombre de ménage qui ne possède pas de voiture est de 43.5 % mais cette proportion est en baisse (-5.3 %) au profit des ménages possédant 1 voitures ou plus (+56 %).

III.6. Les déplacements

Le centre est confronté à un double problème lié à la question des déplacements.

En premier lieu, par l'augmentation du trafic routier et de l'équipement des ménages, la voiture encercle et pénètre le centre ville provoquant ainsi conflits d'usages, congestions et nuisances.

En second lieu, la mauvaise qualité des liaisons avec les autres quartiers et l'absence de transports en commun isolent la population du centre et notamment les jeunes dont on a vu qu'ils sont en augmentation.

Cette question reste cruciale pour l'évolution du centre et notamment pour les futurs aménagements. La place de la voiture n'est pas « dans le centre » (ou alors de manière très cadrée) mais « près du centre ».

Travailler sur la perméabilité du centre ville et des liaisons avec l'extérieur permettrait de rapprocher la voiture sans nuire au cadre de vie des habitants et des usagers.

Cette question doit être évidemment en lien avec une politique de peuplement dirigée vers une « clientèle naturelle » que sont les personnes âgées ou les jeunes ménages actifs qui n'utilisent pas quotidiennement la voiture.

III.7. Equipements, vie sociale

Le centre ville est largement pourvu d'équipements dont de nombreux jouent le rôle d'équipement de proximité pour la population. (MJC, bibliothèque, salle des fêtes, salle des jeunes, jardin public...).

Certains sont à valoriser et notamment ceux qui sont tournés vers les jeunes étant donné le nombre croissant des 10-19 ans dans la population du centre ville.

Les difficultés de mobilité et la précarisation, la mauvaise image du centre ville font que beaucoup de jeunes partent mais « *ceux qui restent sont ceux qui ont des problèmes, et ils tournent en rond* ».

Plus que de lieux ou d'équipements spécifiques, il semble nécessaire avant tout de favoriser le lien entre les différents intervenants (Service Animation jeunesse, ASTIA, MJC, etc.) afin d'optimiser l'offre.

III.8. Enfance, Jeunesse, Education

Le nombre de jeunes sur le quartier étant important, un éducateur ADSVEA est présent sur le quartier à temps partiel ainsi qu'un éducateur embauché par la mairie qui assurent une mission de prévention spécialisée auprès des jeunes en difficulté. Ces jeunes rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi et

manquent souvent de repères et d'autonomie. Il est important de les amener à faire des choix par eux-mêmes.

Il en est de même pour les familles, où les repères éducatifs sont souvent défailants. Les moyens d'accompagnement existants répondent aux situations à risque. Il semble donc important de développer des interventions de soutien à la parentalité.

III.9. La vie de quartier

La présence de nombreuses associations caractérise ce quartier et les manifestations y sont nombreuses. Cependant si l'offre existe, les habitants aux revenus modestes n'en bénéficient pas forcément. Il est donc primordial de poursuivre cet objectif, et d'inciter les habitants à y participer.

- CENTRE VILLE FAUBOURGS -

Niveau prioritaire : 2

I. La situation du quartier

Situé en périphérie du centre ville, ce quartier correspond aux entrées de ville et aux boulevards de ceinture.

Le quartier est situé en grande majorité le long des axes de communication ; le CD 900 et l'avenue Philippe de Girard, ainsi que le long des « Cours », et boulevards qui contournent le centre ville.

Ce quartier est composé d'ensembles géographiquement distincts, séparés par le centre ville et délimité :

- A l'Ouest, par une grande zone commerciale,
- A l'Est, par une zone commerciale plus petite.

Le centre Ville Faubourgs dispose d'équipements collectifs :

- La poste,
- L'hôpital, un centre médico-social,
- Une maison de la petite enfance regroupant un lieu multi accueil, un relais assistantes maternelles et un lieu accueil parents enfants,
- Une école de musique,
- La maison de l'emploi regroupant l'ANPE et la mission locale ANPEP (organisme de formation),
- Les infrastructures routières : gare SNCF (assurant uniquement la vente de billets) et gare routière,
- Le Comité de Bassin d'Emploi, Apt Initiative et la pépinière d'entreprise.

Les trois grandes surfaces sont situées en périphéries.

L'organisation urbaine est à améliorer, les trottoirs sont étroits voire inexistantes et, constituent de véritables obstacles pour la population âgée. Cet ensemble manque d'espaces aménagés et de mobiliers urbains appropriés.

Par ailleurs, les faubourgs concentrent une grande partie du stationnement, il serait donc nécessaire d'intervenir sur les liaisons piétonnes vers le centre ville. Les abords des supermarchés sont difficiles d'accès car les entrées et sorties des parkings sont très peu visibles.

Les faubourgs disposent aussi de quelques emprises foncières qui offrent un potentiel de développement urbain important.

Bien qu'il ait ses spécificités, ce quartier fait partie de l'entité du centre ville, à laquelle, il est rattaché par le projet social.

II. L'habitat

En terme d'habitat, le quartier est assez hétérogène puisqu'il est composé à la fois d'immeubles anciens, la commune s'étendant depuis le XIX siècle le long des voies de communication, de quelques résidences collectives et de bâtiments de construction récente.

Le nombre de logements est resté stable entre les deux derniers recensements (1990/1999) à hauteur de 640 logements.

Depuis 1989, de nombreux projets d'habitat collectif (totalisant 76 logements) ont été autorisés. Cela étant, une seule opération de 26 logements a été réalisée à ce jour.

Les difficultés de commercialisation rencontrées par les promoteurs sont en partie liées à une mauvaise connaissance du marché ainsi qu'à des prix de vente trop élevés.

Le bâti a des caractéristiques tout à fait similaires à celles du centre intra-muros mais souvent moins dégradé (4.3 % soit 23 logements n'ont pas de confort). Le taux de vacance est moins élevé (10.6 % soit 73 logements).

III. Le constat démographique et social

Tableau 2: Démographie et Données socio-économiques.

	Centre Ville Faubourgs	Commune d'Apt
<i>Population totale en 99</i>	1015	11160
<i>Population de -25 ans en 99</i>	242	3235
<i>Pourcentage des -25 ans RGP 99</i>	23.8 %	29 %
<i>Population de 60 et + en 99</i>	334	2902
<i>Pourcentage des 60 ans et plus RGP 99</i>	33 %	26 %
<i>Population Etrangère RGP 99</i>	98	993
<i>Pourcentage de population étrangère RGP 99</i>	9.7 %	8.9 %
<i>Nombre de ménages de 1 personne RGP 99</i>	262	1672
<i>Pourcentage de ménages de 1 personne RGP 99</i>	48.6 %	34.8 %
<i>Population active totale RGP 99</i>	398	4466
<i>Nombre d'actifs ayant un emploi précaire RGP 99</i>	19	589

	Centre Ville Faubourgs	Commune d'Apt
<i>Formation de la population 15 ans et + RGP 99</i>		
- Aucun diplôme	26 %	25.5 %
- Diplômes supérieurs Bac+3 et plus	5.7 %	5.8 %
<i>Nombre de Chômeurs de cat.1 en 2004</i>	52	474
<i>Taux de Chômage en 2004</i>	13 %	10.6 %
<i>Nombre de Chômeurs de -25 ans en 2004</i>	8	92
<i>Taux de Chômage des -25 ans en 2004</i>	15,4 %	19.4%
<i>Nombre de Chômeurs de 50 ans et + en 2004</i>	7	61
<i>Taux de Chômage des 50 ans et + en 2004</i>	13.5 %	12.9%

III.1. Population

L'image résidentielle forte d'un quartier bien équipé, à proximité immédiate du centre historique, attire une population spécifique qui recherche la proximité des équipements et le calme.

En effet, comparé au centre historique, les tendances s'inversent complètement et sont même plus accentuées que sur la commune. C'est ainsi, que sur 1 015 habitants, la population de moins de 20 ans ne représente que 19 % contre 24.3 % sur la commune et les personnes de plus de 60 ans 33 % alors qu'elles ne sont que de 26 % sur la commune.

Ces phénomènes sont en partie liés à la typologie du bâti composé de petits immeubles et d'habitats collectifs construits depuis un demi siècle (sur 640 logements, 268 ont été construits après 1949).

III.2. Les ménages

La proportion importante de personnes âgées a bien évidemment une incidence directe sur la taille des ménages. Les ménages de 1 ou 2 personnes représentent près de 80 %.

Si le nombre de ménages de 1 personne est proche de celui du centre ville (48.6 %), on peut supposer qu'il est d'une composition sociologique relativement différente.

Enfin, avec 1.88 personnes par logement, les faubourgs présentent le plus faible taux d'occupation de la commune.

III.3. Population active

Alors que la population totale est restée stable entre les deux recensements, la population active a diminué de 12.8 %.

La composition de cette population est très proche de celle qu'occupe le centre intra-muros, aussi bien par son niveau de qualification que les emplois occupés. Le taux de chômage y est aussi supérieur à celui de la commune.

III.4. Enfance, Jeunesse, Education

Il existe sur ce quartier deux écoles élémentaires classées en Zone d'Education Prioritaire et une cité scolaire (collège et lycée) classée en Réseau d'Education Prioritaire. Malgré les dispositifs de droit commun (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire et Contrat Temps Libre), les évaluations effectuées en classe de CE 2 font ressortir un retard dans l'apprentissage de la lecture. Près de 63 % des enfants scolarisés en ZEP sont issus de familles très défavorisées, actives ou inactives, et 10 % seulement sont issus de familles très favorisées.

L'enjeu majeur pour les faubourgs consiste à être intégré au centre ville intra-muros afin de bénéficier de l'ensemble des fonctions qui lui sont dévolues en conciliant les différentes pratiques et usages de la ville.

- QUARTIERS HABITAT SOCIAL -

Niveau prioritaire : 2

I. La situation du Quartier

Les quartiers d'habitat social sont répartis sur la périphérie du centre ville. Ils ont été construits entre 1962 et 1987 par Vaucluse Logement et Mistral Habitat. Leur implantation dans la continuité des faubourgs a permis de satisfaire les besoins en logements des familles d'origine rurale venues s'installer à Apt pour la confiserie, les rapatriés d'Algérie, et pour reloger une partie des habitants du quartier Saint-Pierre, suite à une opération de démolition et de rénovation lourde.

Les quartiers comprennent que le strict minimum d'équipements, d'espaces extérieurs et de structure d'accompagnement.

En 1980, une opération Habitat et Vie Sociale a permis :

- La réhabilitation des immeubles et des logements les plus anciens sur St Joseph et St Antoine,
- L'aménagement d'espaces extérieurs,
- La création d'un centre social sur St Joseph.

Cet ensemble comprend 3 entités qui sont :

- A l'est : St Joseph, St Antoine, les Cordeliers et La Marguerite. Il n'y a pas de continuité géographique entre St Joseph, La Marguerite et le quartier St Antoine.
- A l'ouest : Le Paou.

I.1. Le Quartier St. Joseph, La Marguerite

Nombre de logements à La Marguerite : 140

Nombre de logements à St. Joseph : 146

Le niveau des loyers est modéré. Le parc a un taux d'occupation très élevé.

I.2. Le quartier de Rocsalère et St. Antoine

Nombre de logements 68 dont 12 Villas

Les villas du quartier du St-Antoine ont été construites pour la communauté harkis en remplacement des préfabriqués où ils ont été accueillis en 1962, dix villas ont été vendues à leur locataire.

I.3. Le quartier du Paou

Nombre de logements 140 Logements

Le Paou a été construit en deux tranches. Ce quartier d'habitat propose de l'habitat collectif et 21 petites villas. Les loyers du Paou I, les plus anciens, sont encore accessibles alors que sur le Paou II, correspondant à la seconde tranche de l'opération, les loyers sont beaucoup plus élevés. Les immeubles sont dégradés et une requalification globale du quartier est en cours de démarrage.

I.4. Le quartier des Cordeliers

Nombre de logements : 42

Le taux de rotation est faible. Une école maternelle est contiguë aux bâtiments des cordeliers.

II. Le Constat démographique et social

Tableau 3: Démographie et Données socio-économiques.

	Quartier Habitat Social	Commune d'Apt
<i>Population totale en 99</i>	1353	11160
<i>Population de -25 ans en 99</i>	506	3235
<i>Pourcentage des -25 ans RGP 99</i>	37.4%	29 %
<i>Population de 60 et + en 99</i>	205	2902
<i>Pourcentage des 60 ans et plus RGP 99</i>	21%	26 %
<i>Population Etrangère RGP 99</i>	160	993
<i>Pourcentage de population étrangère RGP 99</i>	11.8 %	8.9 %
<i>Nombre de ménages de 1 personne RGP 99</i>	178	1672
<i>Pourcentage de ménages de 1 personne RGP 99</i>	33.7%	34.8 %
<i>Population active totale RGP 99</i>	407	4466
<i>Nombre d'actifs ayant un emploi précaire RGP 99</i>	83	589
<i>Formation de la population 15 ans et + RGP 99</i>		
- <i>Aucun diplôme</i>	45.5 %	25.5 %
- <i>Diplômes supérieurs Bac+3 et plus</i>	1.7 %	5.8 %
<i>Nombre de Chômeurs de cat.1 en 2004</i>	55	474

	Quartier Habitat Social	Commune d'Apt
<i>Taux de Chômage en 2004</i>	13.5 %	10.6 %
<i>Nombre de Chômeurs de -25 ans en 2004</i>	11	92
<i>Taux de Chômage des -25 ans en 2004</i>	20 %	19.4%
<i>Nombre de Chômeurs de 50 ans et + en 2004</i>	9	61
<i>Taux de Chômage des 50 ans et + en 2004</i>	16.4 %	12.9%

II.1. Population

Avec 1 353 habitants, ces quartiers ont perdu 7.4 % de la population entre les 2 derniers recensements. Le pourcentage de ménage composé d'une seule personne est de 33.7 % contre 34.8 % pour la commune. Le pourcentage de ménage de 6 personnes est de 5.5 % contre 3.1 % pour la commune ce qui s'explique par la construction de grands logements sur ces quartiers.

Le taux de chômage sur ces quartiers est de 13.5 %, il est inférieur à celui du centre ville intra-muros. Il en est de même pour les demandeurs d'emploi en fin de mois qui est de 95 dans ces quartiers contre 237 au centre ville intra-muros en 2004.

Malgré tout, cette population reste fragile et dépend de la conjoncture économique de la commune.

II.2. Enfance, Jeunesse, Education

Le taux de jeunes non diplômés est de 45.5 % contre 25.5 % sur la commune. Sur les quartiers St. Joseph et La Marguerite, le centre social développe de nombreuses activités.

Les adultes conservent encore un pouvoir de régulation sur les enfants et les jeunes ce qui n'est pas le cas sur tous les quartiers. Ils n'en reste pas moins que les jeunes, qui sortent du système scolaire prématurément, rencontrent d'importantes difficultés pour accéder à l'emploi.

Sur les autres quartiers, la prise en compte des jeunes est assurée par le service animation et jeunesse de la ville et les associations. Un projet d'animation sociale reste à construire, notamment sur le quartier du Paou.

II.3. La vie de quartier

La vie du quartier St. Joseph, St. Antoine et La Marguerite repose essentiellement sur les actions mises en œuvre par le centre social. Les actions spécifiques telles que la prise en compte de l'illettrisme ou l'incitation des habitants à participer à la vie locale doivent être maintenues.

HABITAT ET CADRE DE VIE

-Quartier Centre Ouest-

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
C.U.C.S.				
Accompagner et assurer la réussite des opérations de requalification des quartiers	Accompagner et pérenniser les projets de réhabilitation des quartiers	Mise en place d'une convention de gestion urbaine de proximité sur le quartier du Paou		<ul style="list-style-type: none"> * Etat d'avancement de la mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité * Evolution des taux de rotation des locataires sur le quartier du Paou
		Mettre en place des mesures d'accompagnement social des familles en difficulté logées ou relogées dans des logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU		<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de familles logées dans des logements réhabilités et faisant l'objet d'un suivi social * Nombre de logement Réhabilités * Evolution du nombre de logements vacants
		Elaborer et définir le projet d'animation sociale du quartier du Paou		<ul style="list-style-type: none"> * Nombre et type de partenaires associés au projet d'animation sur le quartier * Participation des habitants au projet d'animation * Nombre d'habitants participant aux actions proposées dans le cadre du projet d'animation

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Accompagner et assurer la réussite des opérations de requalification des quartiers	Mettre en œuvre une politique d'attribution des logements conventionnés	Créer une commission d'attribution des logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU		Etat d'avancement de la mise en œuvre d'une commission d'attribution : * Définir les modalités de fonctionnement * Mobilisation des partenaires sociaux * Définition de critères d'attribution * Nombre et type de demande de logements * Nombre de logements attribués par la commission
		Elaborer des critères d'attribution des logements du quartier du Paou en tenant compte de l'évolution du quartier et de la construction du « Clos des Oliviers »		
		Conduire une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de gestion locative du parc social et conventionné à l'échelle de la commune		Indicateurs à définir
	Coordonner les actions de tous les acteurs de l'opération de requalification du quartier du Paou	Poursuivre et amplifier la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale		Les indicateurs de suivi seront définis chaque année en fonction des missions prévues

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Créer une cellule opérationnelle de connaissance des marchés du logement	Se doter d'outils de gestion du marché du logement	Mise en place d'un observatoire du logement et de l'habitat		* Diffusion des données recueillies sur l'évolution du marché du logement * Analyse de ces données par les opérateurs du logement * Evolution de l'offre
	Gérer le patrimoine locatif social et évaluer le besoin de construction nouvelle	Mise en place d'un observatoire du logement locatif social et analyse de l'impact de la construction de 80 logements sociaux en cours		* Pertinence des indicateurs tableau de bord de suivi de l'évolution du parc social * Implication des partenaires * Incidence des données sur la politique d'attribution

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
O.P.A.H-R.U				
Requalifier l'habitat du Centre Ville tout en favorisant la mixité sociale	Lutter contre la vacance des logements	Les actions et les indicateurs d'évaluation seront définis dans le cadre de l'étude pré opérationnelle qui vient d'être lancée		
	Résorber l'habitat indigne et insalubre			
	Création d'une offre locative sociale publique			
	Elaborer un plan d'actions sur les services marchands et les commerces de proximité			
	Sensibiliser et éventuellement former les artisans et entreprises directement intéressés par les travaux de réhabilitation des logements			
	Préserver et améliorer la qualité architecturale du patrimoine			
	Améliorer l'espace public			
	Aménager les déplacements urbains			

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
OPERATIONS d'AMÉNAGEMENT URBAIN				
Renforcer la cohésion des territoires	Elaborer un projet urbain et améliorer le fonctionnement, le confort et la sécurité des différents usagers de l'espace urbain desservi par la RD 900 traversant la ville d'Est en Ouest	Etude des traversées de ville		
	Intégrer le quartier du Paou à la ville	Aménager les liaisons piétonnes et cyclables avec le centre ville et les zones commerciales périphériques		
	Améliorer l'accès aux services et équipements, notamment pour les personnes à mobilité réduite	Cet objectif est pris en compte dans chaque projet d'aménagement		
		Un programme spécifique d'accès aux services municipaux sera élaboré		

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
	Enrayer la spéculation foncière	OPAH-RU		
		Réalisation d'un lotissement communal		
		Valorisation du patrimoine foncier communal		
		Recherche des opérateurs de type coopératif		
Diversifier l'offre de logements	Introduire des produits logements inexistants sur la commune	Habitat groupé en accession à la propriété à Bosque		
		Promouvoir des opérations d'habitat locatif intermédiaire		
		Etudier la faisabilité d'opérations en location accession et bail à construction		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -Quartier Centre Ouest-

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté	Réduire les freins à l'accès à l'emploi : Illettrisme, Accueil des enfants	Développer les ateliers français, langue étrangère		* Nombre et type de bénéficiaires des actions illettrisme
		Ouverture de places d'accueil d'urgence dans les structures petite enfance		* Nombre de place d'accueil d'urgence *% d'utilisation de ces places
		Développement du dispositif d'appui social individualisé		* Taux de suivi annuel des demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires par le service public de l'emploi * Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion ASI etc. ayant intégré le monde du travail
	Favoriser la mise en œuvre d'outils d'insertion	Développer les chantiers jeunes		* Suivi des outils * Origine géographique des participants * Niveau de qualification des participants

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Soutenir toutes initiatives de nature à développer l'emploi	Mobiliser les entreprises pour répondre aux besoins de recrutement	Etablir un diagnostic sur les besoins locaux en main d'œuvre et sur les formations nécessaires		* Besoin des entreprises en terme d'emploi, de qualification
	Informers les demandeurs d'emploi sur les opportunités d'embauche	Développer une animation de radio locale		* Nombre de formations nécessaires * Nombre de personnes formées * Type de formation * Nombre d'emplois pourvus
	Aider et soutenir les créateurs d'entreprise	*Mettre en place une base de donnée reprenant les offres en locaux disponibles sur le bassin d'emploi *Analyse de l'évolution économique		* Nombre d'entreprises créées, * Nombre d'emplois créés, * Taux de pérennisation des entreprises au terme d'une année
	Orienter l'aménagement du territoire en fonction des possibilités d'accueil	Observatoire du foncier		* Pourcentage du nombre de demandes satisfaites et insatisfaites * Nombre de locaux disponibles
	Mettre en réseau les professionnels de l'emploi	Proposer un groupe de suivi		* Nombre de réunions * Participation des structures * Mobilisation des acteurs

EDUCATION -Quartier Centre Ouest-

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Lutter contre l'échec scolaire	Maintenir la ville d'Apt en ZEP			
Faciliter l'acquisition des savoirs de base hors temps scolaire	Soutenir les enfants et les adolescents en situation d'échec scolaire	Développer les ateliers Lectures et écritures hors temps scolaire		* Nombre d'enfants qui fréquentent les actions proposées
		Développer les actions à la bibliothèque municipale		* Caractéristiques sociales
		Développer les actions dans les bibliothèques de quartier		* Origine géographique
		Poursuivre le C.L.A.S. sur les quartiers prioritaires		* Niveau de la lecture en CE 2 et en 6 ^{ème}
Soutenir les familles dans leur rôle parental	Impliquer les parents dans l'école	Ateliers parentaux de lecture dans les écoles maternelles et au C.P.		* Nombre de familles, * Questionnaire de satisfaction auprès des familles
		Atelier parental sur les questions scolaires		* Nombre de parents
	Impliquer les parents hors de l'école	Groupe de Parole parent		* Types de lieux où se déroulent les manifestations

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Favoriser l'intégration sociale et culturelle	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies	Développer les ateliers informatiques dans et hors de l'école dès la petite enfance		Ils seront définis en fonction des actions
		Développer les ateliers MAO		
	Favoriser l'accès à la culture dès la petite enfance	Atelier lecture, éveil culturel et motricité dans les crèches et halte garderie		Ils seront définis en fonction des actions
		Création théâtrale		
	Création d'une animation jeunesse pour les adolescents sur les quartiers	Club Jeunes		* Nombre de projets développés et questionnaire de satisfaction auprès des jeunes

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Renforcer la politique jeunesse	Etablir des passerelles entre les structures accueillant des jeunes	Animation autour du PIJ		* Nombre d'actions collectives sur les quartiers
		Dispositif accès au sport		* Type d'actions collectives * Participation des familles, des jeunes, des centres associatifs de la commune
		Le passeport pour les loisirs		* Nombre de participants et origine géographique et sociale
		Les ateliers de la pause Méridiennes		* Questionnaire de satisfaction auprès des familles et jeunes

PREVENTION DE LA DELINQUANCE -Quartier Centre Ouest-

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Renforcer le sentiment de sécurité et de tranquillité publique	Sécuriser les abords des établissements scolaires	*Actions de communication « Papillon de courtoisie » auprès des familles, *Le Pédibus		* Nombre de familles utilisant les parkings * Nombre d'utilisateurs du pédibus, * Création d'un nouvel itinéraire du pédibus
	Mieux protéger les personnes âgées	*Sensibilisation et formation des personnes *Passages réguliers des ASVP dans les maisons de retraite et les foyers logements		* Nombre d'intervention auprès des personnes âgées * Nombre de vol concernant les personnes âgées
Prévenir les phénomènes délinquants et les conduites à risque	Mise en place d'un observatoire sur les conduites à risque	Etablir un état des lieux et repérer les jeunes en rupture scolaire		* Nombre d'incidents scolaires dans le primaire et le secondaire * Système de recensement et de signalement des faits de violence
	Renforcer la coordination et la cohérence des interventions et des réponses	*Organisation d'un colloque, *Elaboration d'un Livret de prévention scolaire		* Nombre de participants aux réunions

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Rapprocher la justice du citoyen	Développer l'aide aux victimes et la médiation familiale	*Permanences régulières sur Apt		* Nombre de permanence * Nombre d'utilisateurs * Type d'affaire, dont les violences aux femmes
	Optimiser le travail d'intérêt général	*Accueil des TIG dans les différents services		* Nombre de TIG annuels * Type de travaux proposés
Développer la veille éducative	Prendre en charge les enfants déscolarisés	*Mise en place d'un lieu d'accueil		* Nombre de jeunes pris en charge
Renforcer la Sécurité	Observer les évolutions de la délinquance	* Mise en œuvre d'un tableau de bord		* Nombre de crimes et délits commis dans les quartiers prioritaires suivant la statistique « Etat 4001 » * Nombre d'actes de délinquance de voies publiques * Nombre de vols avec violence * Taux d'élucidation * Nombre de gardes à vue des mineurs * Type de délits * Nombre d'incarcération

CITOYENNETE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET EGALITE DES CHANCES -Quartier Centre Ouest-

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Favoriser l'intégration sociale	Favoriser l'acquisition du français et des savoirs de base	* Atelier français/langue étrangère, * Atelier d'alphabétisation		* Nombre de personnes accueillies * Nombre de réussite au CFG * Niveau des participants au départ et à la fin de l'action
	Faciliter les démarches administratives et informer les usagers	*Points d'accès aux droits des étrangers, *Permanence administrative		* Nombre de dossiers traités * Questionnaire de satisfaction
	Faciliter l'accès à la culture et au sport pour les enfants et les jeunes filles d'origine modeste ou étrangère	*Accompagnement des jeunes filles aux ateliers, *Politique tarifaire permettant l'accès aux activités à coût modeste (Chèque loisirs, demi gratuité, gratuité)		* Nombre de jeunes filles recensées * Nombre de jeunes filles participant aux actions * Nombre d'utilisateurs * Nombre de familles allocataires
	Accompagnement des ENAF issus du ou hors regroupement familial	*Prise en charge scolaire ou sociale, *Régularisation des statuts		* Nombre d'enfants accueillis * Nombre d'enfants entrés régulièrement et irrégulièrement * Nombre de régularisation

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Lutter contre toutes les formes de discrimination	Favoriser l'accès à l'emploi et aux stages	Accompagnement spécifique, actions de parrainage		* Nombre de personnes accompagnées
	Favoriser l'accès aux logements réhabilités	Volet Social OPAH-RU		* Nombre de familles étrangères logées dans un logement réhabilité
Soutenir la participation des habitants	Favoriser l'initiative des habitants	Création d'association de quartier		* Nombre d'associations de quartier créés
		Participation des habitants aux aménagements extérieurs		* Nombre de participants à la mise en œuvre de projet
Soutenir le développement de la vie associative	Proposer aux associations une aide technique	Rencontre régulière avec les associations		* Nombre de rencontre, * Type de soutien apporté
	Favoriser l'information et la communication	Proposer au personnel des associations des formations et des séminaires d'information sur des thèmes relatifs à la discrimination		* Nombre et satisfaction des participants

QUARTIER ST. MICHEL

Niveau Prioritaire : 3

I. La situation du quartier

La cité St. Michel est construite sur une colline au Nord Ouest de la ville dominant le centre ville. La cité est desservie par trois voies d'accès, à fort dénivelé, à partir du centre ville, dont une rocade qui en fait le tour.

Les dysfonctionnements actuels de la cité sont en partis dus à son histoire. A la fin des années soixante, la Société Nationale Immobilière a réalisé le quartier St Michel, destiné uniquement aux personnels militaires et civils du Ministère de la Défense et plus particulièrement à ceux de l'armée de l'air qui travaillaient sur les installations stratégiques du plateau d'Albion.

La cité a été construite en deux tranches :

- En 1960 : Construction de 650 logements essentiellement des petits immeubles collectifs,
- En 1972 : Construction de 218 logements avec des petits immeubles collectifs et des villas.

La cité a ensuite connu un reflux de ses locataires militaires engendrés par des accessions à la propriété et par le démantèlement des infrastructures du plateau d'Albion.

Pour faire face à cette désaffectation des militaires et à leur départ programmé, la SNI a bâti une stratégie de gestion patrimoniale basée sur :

- La démolition de 270 logements qui avaient subi des désordres très importants liés à un sous-sol instable,
- La vente de 350 logements en copropriété,
- La location à des civils.

Suite au démantèlement des infrastructures du plateau d'Albion, l'armée de l'air a été remplacée par l'arrivée de la Légion Etrangère. Généralement, les légionnaires sont pour la grande majorité cantonnés sur l'ancienne base militaire mais quelques familles ont été logées dans la cité. (150 logements leurs sont réservés)

En outre, la SNI prévoit une opération de construction d'un lotissement de 34 lots sur l'emprise foncière laissée libre par la démolition de six bâtiments. Ce lotissement sera, pour partie, commercialisé auprès des militaires qui souhaiteraient venir se fixer sur Apt.

II. Le Constat démographique et social

Tableau 4: Démographie et Données socio-économiques.

	Quartier St. Michel	Commune d'Apt
<i>Population totale en 99</i>	1329	11160
<i>Population de -25 ans en 99</i>	512	3235
<i>Pourcentage des -25 ans RGP 99</i>	38.5 %	29
<i>Population de 60 et + en 99</i>	155	2902
<i>Pourcentage des 60 ans et plus RGP 99</i>	11.7 %	26 %
<i>Population Etrangère RGP 99</i>	67	993
<i>Pourcentage de population étrangère RGP 99</i>	5 %	8.9 %
<i>Nombre de ménages de 1 personne RGP 99</i>	134	1672
<i>Pourcentage de ménages de 1 personne RGP 99</i>	25.8 %	34.8 %
<i>Population active totale RGP 99</i>	604	4466
<i>Nombre d'actifs ayant un emploi précaire RGP 99</i>	111	589
<i>Formation de la population 15 ans et + RGP 99</i>		
- <i>Aucun diplôme</i>	16.5 %	25.5 %
- <i>Diplômes supérieurs Bac+3 et plus</i>	5.9 %	5.8 %
<i>Nombre de Chômeurs de cat.1 en 2004</i>	55	474
<i>Taux de Chômage en 2004</i>	9.1%	10.6 %
<i>Nombre de Chômeurs de -25 ans en 2004</i>	13	92
<i>Taux de Chômage des -25 ans en 2004</i>	23.6 %	19.4%
<i>Nombre de Chômeurs de 50 ans et + en 2004</i>	3	61
<i>Taux de Chômage des 50 ans et + en 2004</i>	5.5 %	12.9%

II.1. Population

En l'espace de 8 à 10 ans, la population a profondément changé passant d'une occupation par des militaires aux ressources confortables à une population beaucoup plus hétérogène composée de :

- Propriétaires qui ont, pour une majorité d'entre eux, des revenus modestes. Les prix de vente pratiqués par la SNI, surtout pour la 1^{ère} tranche de logements étant très bas et sans concurrence sur le marché local (entre 26 et 36 000 €). Certains de ces acquéreurs étaient d'anciens locataires.
- Locataires dans la copropriété. Il faut distinguer deux cas :
 - ↳ Ceux qui occupent un logement acheté par un particulier qui souhaitait faire un investissement locatif,
 - ↳ Ceux qui occupent des logements achetés par des investisseurs qui doivent posséder entre 40 et 50 logements et qui n'ont aucune politique de gestion locative. Il faut noter que certains de ces logements ont été revendus à plusieurs reprises entre investisseurs institutionnels. La gestion de ces logements a été confiée à une agence immobilière dont la seule préoccupation est de percevoir les loyers sans se préoccuper de l'équilibre social de la copropriété.
- Locataires civils de la SNI qui a mis en place des critères de sélection qui réduisent les possibilités d'accès de certaines familles à ces logements.
- Les légionnaires tissent entre eux des relations mais restent extérieurs à la vie de la cité. Ils avancent comme argument leur installation transitoire sur la cité puisqu'en effet leurs mutations qui s'effectuent tous les 3 ou 5 ans, ne les incitent pas à s'investir. Les absences fréquentes des pères, l'origine étrangère de la famille (père originaire d'un pays, mère d'un autre), ainsi qu'un état civil souvent trouble (mariage interdit non reconnaissance des enfants, faux nom du père) ne facilitent pas non plus l'intégration des familles dans la société civile.

Cette composition de la population se traduit par :

- Une perte d'identité du quartier,
- Une fragilisation des relations entre les habitants qui génère des conflits de voisinage,
- L'absence de lien social,
- Une précarisation de la population locative,
- Un sentiment d'insécurité qui ne fait qu'augmenter,
- Des dégradations de lieux publics, (école, gymnase) qui sont en augmentation,

- Des cambriolages importants, 26 en 2006 (pour mémoire 38 ont été commis sur le centre ville et 8 sur les quartiers d'habitat social, sur la même période).

Le quartier St. Michel compte environ 572 individus de 0 à 25 ans pour une population évaluée en 1999 à 1329 habitants ce qui représente 38.5 %. La proportion des jeunes est supérieure à celle de la commune.

Les personnes de plus de 60 ans ne représentent que 11.7 % de la population totale du quartier.

Le taux de chômage de ce quartier 9.1 % est inférieur à celui de la commune (10.6 %) mais le taux de chômage des moins de 25 ans représente 23.6 % contre 19,4 % sur la commune. Le pourcentage de jeunes non diplômés est inférieur à celui des autres quartiers.

II.2. Une desserte du quartier difficile et des équipements en nombre insuffisant

II.2.1. L'accessibilité

Il n'y a pas de transport en commun du centre ville vers la cité. De plus, la montée de la Cucuronne non sécurisée pour les piétons ainsi que la montée du Petit Nice présentent un danger réel pour les lycéens et collégiens.

Le trafic routier est important et d'autant plus élevé que ces axes servent aux déplacements de transit interne à la commune et de voies de contournement.

II.2.2. La circulation interne

Deux axes traversent la cité d'Ouest en Est avec des impasses permettant l'accès aux logements. La circulation y serait fluide mais est rendue difficile par le stationnement le long des voies de circulation en particulier aux abords de l'école.

II.2.3. Le stationnement

L'offre y est importante, on note :

- Places de parking inutilisées,
- Places de parkings mal distribuées,

La présence de stationnement sauvage le long des voies de circulation.

II.2.4. Les équipements

Il reste à l'heure actuelle comme infrastructure pour un quartier de 1329 habitants :

- Une école primaire,

- Une halte garderie I.G.E.S.A.,
- Un gymnase,
- Une pharmacie,

Pour le secteur sanitaire privé, un médecin généraliste et un kinésithérapeute

Ces mutations ont entraîné une lente dissolution des équipements publics qui disparaissent peu à peu :

- Fermeture de la boulangerie et l'épicerie,
- Fermeture d'une école et peut-être d'une classe de CP dans l'autre école,
- Disparition des associations de locataires et de l'association familiale du pays d'Apt,
- Disparition des activités et des services de l'armée non remplacés,
- Disparition des aires de jeux pour les enfants entre les bâtiments. Une petite aire a été aménagée près de l'ancien centre commercial.

Ces handicaps ne sont pas favorables à la stabilisation d'une population.

De plus, l'absence totale d'équipements de quartier est d'autant plus ressentie par les résidents que le quartier est géographiquement coupé du centre ville.

III. Le projet sur le quartier de St. Michel

Les difficultés rencontrées sur ce quartier nécessitent la mise en œuvre d'un programme d'ensemble.

La définition de ce programme ne peut se faire que dans le cadre d'une étude de requalification qui devra :

- Pour la copropriété :
 - ↳ Améliorer son fonctionnement social
 - ↳ Stabiliser son peuplement et la vie sociale
 - ↳ Favoriser son intégration au quartier afin d'en faire une composante active participant à son développement.
- Cerner les stratégies et évolutions du parc SNI sur le moyen et le long terme.
- Définir une politique de peuplement qui intégrera le parc SNI au parc social de la commune.
- Equipements et services : analyse des besoins de la population actuelle et élaboration d'un programme pour répondre à ces besoins.

- Améliorer les liens urbains avec la ville et tout particulièrement avec le centre-ville. Ses principaux équipements seront étudiés et un plan de liaison et de désenclavement sera proposé.
- Définir un projet social d'animation à partir du club-jeunes.
- Le projet de lutte contre la délinquance sera renforcé.

- QUARTIER ST. MICHEL -

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels	Actions	Opérateurs	Indicateurs de Suivi
Elaborer un projet de requalification et d'intégration urbaine du quartier		Etude de requalification		A définir en fonction des actions
Lutter contre l'échec scolaire	Intégrer l'école de Saint Michel dans la Zone d'Education Prioritaire			
Favoriser l'acquisition des savoirs de base hors temps scolaire	Soutenir les enfants et les adolescents hors temps scolaire	Le CLAS		* % d'enfants qui fréquentent les actions proposées
Renforcer la politique jeunesse	Etablir des passerelles entre les structures accueillant des jeunes	* Mise en œuvre d'un projet d'accueil des associations sur le local Jean Moulin, * Le Club-Jeune, * Animateur autour du PIJ		* Nombre d'association qui participent à l'élaboration du projet * Nombre de jeunes participants * Nombre de projets développés * Questionnaire de satisfaction auprès des jeunes * Nombre d'actions collectives

- Méthodologie
d'élaboration du
contrat -

I. La conduite opérationnelle

Les dispositions qui suivent relatives à la conduite de projet feront l'objet d'adaptations pour permettre d'intégrer les résultats de la réflexion en cours menée avec le CRPV pour l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation des CUCS.

Le mode de fonctionnement mis en œuvre pour la convention d'objectif ayant donné entièrement satisfaction. Il est proposé de reconduire ce dispositif qui s'articulera autour :

I.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage sera composé :

- Du préfet,
- Du maire,
- Du Président de la Région ou de son représentant,
- Du Président du Conseil Général ou de son représentant,
- Et tout autre partenaire ou signataire du contrat.

Le comité de pilotage définit les orientations. Il est garant de la cohérence de l'engagement de chaque partenaire dans ses engagements propres et dans ses engagements contractuels.

I.2. L'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est composée de trois personnes :

- Un chef de projet,
- Un technicien,
- Une secrétaire.

Sous l'autorité du Maire, celle-ci exercera une mission de service public pour le compte de la commune et de l'ensemble des cosignataires.

Elle soumettra les programmes annuels à l'approbation des membres du comité de pilotage.

Elle assurera le montage opérationnel des programmes et actions relevant du contrat.

Elle mettra en œuvre l'évaluation et assurera l'élaboration du rapport annuel de suivi local.

Elle assurera le relais auprès des habitants et des associations.

Elle sera en relation avec les professionnels des différentes institutions.

Elle assurera la préparation technique des dossiers.

Elle animera les comités techniques, et le cas échéant des groupes de travail thématiques.

II. L'évaluation du contrat

Le suivi et l'évaluation des contrats sont une nécessité qui doit être prise en compte dans le contrat. En effet, dans une phase de rattrapage, seule l'évaluation est de nature à permettre une analyse entre objectifs initialement prévus et résultats constatés.

Le CRPV a été commandité à cet effet par l'Etat pour apporter, en concertation avec les partenaires, son appui méthodologique et sa capacité d'analyse et d'expertise à la construction d'un dispositif d'évaluation et de suivi des actions engagées au titre du présent contrat. Ce dispositif de suivi est actuellement en cours d'élaboration et sera ultérieurement annexé au contrat.

La circulaire de la DIV du 1^o février 2007 rappelle les précédentes instructions des 24 mai et 14 septembre 2006 qui affirmaient la priorité de la mobilisation des moyens de droit commun, qu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités locales. C'est en effet le fondement des financements spécifiques de la politique de la ville. La liste recensant les actions de droit commun mobilisable dans le cadre des CUCS sera donc également à intégrer au présent contrat à l'issue du travail en cours.

La circulaire du 24 mai prévoit deux modules d'évaluation :

1. La production annuelle d'un bilan comportant les données sur les réalisations et les éléments actualisés de l'action du programme.
2. La réalisation d'une évaluation des effets produits par les actions du CUCS au terme de la période triennale.

L'évaluation permet de mesurer si les résultats attendus ont bien été réalisés. Les résultats attendus pour chaque action seront fixés lors de l'appel à projets.

III. Engagement des partenaires

Le programme d'actions élaboré par la commune d'Apt ne sera mis en œuvre dans sa plénitude, que dans la mesure où les moyens financiers nécessaires seront mobilisés par les partenaires.

III.1. Engagement de l'Etat

Les engagements financiers de l'Etat sont de 40 000 € pour l'année 2007.

Pour les années suivantes, la participation financière de l'Etat sera définie chaque année à la vue du bilan de l'année écoulée.

III.2. Engagement de la Région

Au moment où se développent des politiques d'excellence, de compétitivité et d'attractivité, la question essentielle pour la Région P.A.C.A. est d'intégrer et d'impliquer l'ensemble de la population afin que ce développement soit plus juste et plus solidaire.

Dans ce cadre, le Conseil Régional, confortant sa position du 30 juin 2006 lors de l'adoption du Projet Régional Stratégique, a validé le 10 novembre 2006 ses grandes orientations en matière de politique de la ville, et plus particulièrement sa volonté de contractualiser avec les villes et les agglomérations sur les priorités régionales intégrant les projets CUCS et ANRU, dans un cadre permettant la mise en perspective la mise en perspective des futurs contrats d'agglomérations et du programme régional de solidarité urbaine.

En effet, tout en ne remettant pas en cause l'intervention solidaire de la Région en faveur des quartiers prioritaires, la Région a décidé de positionner davantage les enjeux de sa « politique de la ville » au niveau de l'agglomération ou de la communauté de commune, pour que cette politique de solidarité s'intègre elle-même à un projet d'ensemble et à une dynamique de développement de l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Région va inscrire sa participation dans les enjeux suivants :

- Intervention de proximité indispensable, dans le cadre d'un projet de services à la population, décliné selon les différentes échelles territoriales, impliquant les acteurs du service public et du tissu associatif, et tenant compte de son insertion dans la ville et l'agglomération.
- Intervention sur des projets structurants et intégrés inscrits sur du long terme (politiques urbaines, politiques de l'habitat, politique de l'emploi et du développement local, transport, développement durable...) ;

Elle retient les priorités thématiques suivantes :

- L'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires
 - ↳ par des services à la population plus solidaires, leviers d'une meilleure insertion dans la ville : les services publics jouent un rôle structurant et de proximité important dans une complémentarité avec le tissu associatif ; ils permettent de répondre aux besoins des populations, de favoriser leur accès aux droits. Il sera recherché une déclinaison du projet entre

l'échelle de proximité, celle de la ville et de l'agglomération, une articulation entre services publics et tissu associatif local ;

- ↳ par une action durable sur le cadre de vie au travers de la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, visant à l'amélioration de la gestion des services et des équipements, voire leur création ou leur adaptation, et ce, dans le cadre d'une organisation optimisée des services et des acteurs. Il sera recherché la mise en place de conventions spécifiques, à partir d'une démarche intégrant diagnostic, définition d'enjeux, d'objectifs stratégiques et opérationnels, d'un programme d'actions ;
 - ↳ par une politique solidaire reposant sur la Prévention, volet intégré au CLSPD. La mission Prévention a pour objectif de prévenir la délinquance, contribuer aux politiques de sécurité, soutenir les dispositifs d'insertion des publics en grande difficulté et les associations d'aide aux victimes ; elle pourra venir en appui aux enjeux liés à la gestion urbaine de proximité. Il est demandé que les actions relevant de la prévention de la délinquance soient examinées et approuvées en CLSPD ;
 - ↳ par une politique d'amélioration de l'habitat hors ANRU, en application de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005 ;
- L'accès à l'emploi et à la formation pour tous reposant sur une dynamique de développement local ; il s'agit d'un enjeu essentiel de la Politique de la Ville. C'est un volet déterminant d'un travail à l'échelle de l'agglomération. Il s'inscrit dans le cadre des politiques volontaristes régionales (Plan Régional pour l'Emploi, programme de formation, et en particulier, Dispositif d'Appui aux Innovations Locales et aux Projets de Territoires) mais aussi de projets expérimentaux examinés dans le cadre des lignes transversales.
 - L'amplification et la structuration de démarches participatives indispensables à une politique de développement durable ;
 - L'ingénierie, garante de la réussite de programmes complexes (équipes opérationnelles, études, accompagnement pour les démarches de participation), et ce, dans un cadre de conditions.

Pour mettre en place ces axes d'intervention, les acteurs de la Politique de la Ville pourront également s'appuyer sur deux politiques régionales se posant comme leviers importants d'un développement social urbain équilibré : le sport et la culture, selon les critères de ces deux politiques volontaristes.

En ce qui concerne l'élaboration des projets ANRU, volet « Habitat » des futurs programmes urbains solidaires, les critères qualitatifs essentiels à la réussite des projets : l'implication des habitants, la mise en place de Maîtrises d'œuvre Urbaine et Sociale pour le relogement, la réalisation de conventions de gestion urbaine de proximité, un projet « emploi », le PLH et les enjeux d'habitat à l'échelle de l'agglomération, et ce, avec une forte articulation avec le dispositif des CUCS.

L'intervention de la Région sur les projets de rénovation urbaine portera sur la réhabilitation des logements sociaux (dans le cadre de la délibération n°05-127 du 24 juin 2005), la résidentialisation, les aménagements, les équipements et l'ingénierie.

Le cadre budgétaire et les modalités d'interventions de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont :

- Cofinancement non systématique en particulier dès lors qu'il s'agira de projets en reconduction et en pérennisation ;
- Orientation des financements autour des questions d'agglomération et agissant davantage sur les processus de l'exclusion sociale et urbaine ;
- Mobilisation des compétences de la Région et valorisation des financements de droit commun sur les territoires prioritaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- En 2007, reconduction des crédits, en fonctionnement, du CPER 2000-2006, sur la base annuelle soit 21 000€. Par ailleurs, les crédits de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre d'éligibilité de ces politiques publiques
- **Pour les années 2008 et 2009, proposition d'un avenant pour les deux années, et ce, dans la perspective de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.**

III.3. Engagement du Conseil Général

Les priorités d'intervention et les moyens financiers du Conseil Général seront définis par avenant.

III.4. CAF

Les priorités d'intervention et les moyens financiers de la Caisse d'Allocations Familiales seront définis par avenant.

III.5. MSA

Les priorités d'intervention et les moyens financiers de la Mutualité Sociale Agricole seront définis par avenant.

IV. Durée du Contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature et se terminera le 31/12/2009.

Il fera l'objet, en 2009, d'une évaluation. A la vue des résultats de cette évaluation, les partenaires pourront décider de reconduire ce contrat pour une durée de trois ans supplémentaires après avoir éventuellement redéfini les objectifs généraux et opérationnels de chaque thème d'action.

SIGNATAIRES

Le Préfet, délégué de l'ACSE pour
le Département,
M. Hugues PARANT

La Ville d'Apt,
représenté par
M. J.L. de LONGEAUX

Le Conseil Régional,
représenté par
M. Michel VAUZELLE

Le Conseil Général,
représenté par
M. Claude HAUT

La Caisse d'Allocations Familiales,
représentée par
Mme. PERRIN

La Mutualité Sociale Agricole,
représentée par
M. Michel VAILLE

Ce document a été approuvé par délibération du conseil municipal du 23 mars 2007